

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : CM-29-06-2026-12

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Mme SAINT-MACHIN Annick Maire, à la suite de la convocation du vingt-deux juin 2026, adressée individuellement à chaque conseiller en exercice, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi et publiée le vingt-trois juin 2026.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

Mr Pascal CARON ayant donné procuration à Mme BRETON Anouk, , Mr AUBERGER Alain ayant donné procuration à Mme LORIOT Stéphanie, Mme ROBILLART ayant donné procuration à Mr BENDRIS RACHID,

Est désigné secrétaire de séance : Mr BENDRIS Rachid

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 h00.

OBJET : ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2026 CORRIGE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles R.2313-3 et R.2313-1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 23/01/2026 ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, les emplois de chaque collectivités ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il convient de prendre en considération La modification de poste d' éducateur (trice) de jeunes enfants décidée dans la délibération n°11 ,

Madame le Maire propose d'actualiser le tableau existant des effectifs du personnel titulaire au 29 juin 2026

MAIRIE ANGRES - 62143					
TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL					
Grade	Emploi budgétaires	Emplois pourvus	Dont temps complet	Dont temps non complet	Observations
Filière administrative					
Directeur Général des Services	1	1	1	0	
Rédacteur principal de 1 ^e classe	1	0	0	0	
Rédacteur principal de 2 ^e classe	2	1	1	0	
Rédacteur	1	0	0	0	
Adjoint administratif principal de 1 ^e classe	5	4	4	0	
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	5	2	1	1 à 28h	1 poste à 28h
Adjoint administratif	3	3	3	0	1 poste à 28h
Sous total	19	11	10	1	
Filière technique					
Technicien principal de 1 ^e classe	1	0	0	0	
Technicien principal de 2 ^e classe	1	0	0	0	
Technicien	2	2	2	0	
Agent de maitrise principal	2	2	2	0	1 créé à 35h
Agent de maitrise	1	0	0	0	

Adjoint technique principal de 1 ^e classe	6	3	3	0	1 poste à 24h30
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	16	11	2	1 à 24h30 8 à 21h	8 créés à 21h
Adjoint technique	12	7	5	1 à 21h 1 à 24h30	2 postes à 17h30 2 postes à 24h30 1 poste à 28h 6 postes à 21h
Sous total	44	25	14	11	
Filière culturelle – secteur patrimoine et bibliothèques					
Assistant conservation du patrimoine principal de 2 ^e classe	2	1	1	0	
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^e classe	1	0	0	0	
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^e classe	2	1	1	0	
Adjoint du patrimoine	1	0	0	0	
Sous total	7	2	2	0	
Filière médico-sociale – sous filière sociale					
Éducateur jeunes enfants	1	0	0	0	1 poste à 28h
ATSEM principal de 1 ^e classe	3	3	3	0	
ATSEM principal de 2 ^e classe	2	1	1	0	
Sous total	6	4	4	0	
Filière médico-sociale – sous filière médico-sociale					
Puéricultrice	1	1	0	1 à 17h30	1 créé à 17h30
Auxiliaire puériculture classe supérieure	1	1	1	0	
Auxiliaire puériculture classe normale	2	0	0	0	1 créé à 24h30 1 créé à 17h30
Sous total	4	2	1	1	
Filière animation					
Adjoint d'animation principal de 1 ^e classe	4	3	3	0	
Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	4	2	1	1 à 24h30	1 poste à 24h30 1 poste à 31h30
Adjoint d'animation	5	2	0	1 à 30h 1 à 31h30 1 à 28h	1 créé à 21h 1 créé à 17h30
Sous total	13	7	4	4	
TOTAL	93	51	35	17	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'approuver la modification du tableau des effectifs du personnel et d'établir ce dernier conformément au tableau ci-dessus présenté :

Conseillers en exercice	27
Présents	24
Nombre de votants	27
Nombre de procurations	3
Pour	27
Contre	0
Abstentions	0

La présente délibération sera transmise en Préfecture et au SGC de Lens. Elle sera affichée en Mairie et publiée sur le site internet de la commune.

Fait en séance, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
ANGRES, le 01 juillet 2026
La Maire, Annick SAINT-MACHIN



Annick Saint-Machin

Le secrétaire de séance
BENDRIS Rachid

